

LES SALAIRES DES CERTIFIÉS ET DES AGRÉGÉS STAGNENT OU SONT EN BAISSE ! L'aveu du ministère !

LA RÉALITÉ QUE CHACUN CONSTATE CHAQUE MOIS SUR SA FICHE DE PAIE !

La note n° 25-48 de la DEPP du 21 août 2025 aurait pu passer inaperçue... Aux antipodes de la communication ministérielle permanente, cette publication reconnaît ce que beaucoup d'enseignant(e)s peuvent constater sur leur fiche de paie : entre 2022 et 2023, 47 % des certifiés et 57 % des agrégés ont eu un salaire bloqué ou en baisse, y compris au-delà de 5 %.

	Baisse > 5 %	Baisse de 1 % à 5 %	Stagnation	Total
Certifiés et PEPS	12 %	20 %	15 %	47 %
Agrégés et de chaire supérieure	18 %	24 %	15 %	57 %

C'est un fait constaté par le ministère lui-même : malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5 % le 1^{er} juillet 2022 (seule augmentation depuis 2017) et de 1,5 % le 1^{er} juillet 2023, les enseignants sont très largement perdants !

DU PPCR EN 2015 AU GRENELLE BLANQUER-NDIAYE EN 2023 : UNE AVALANCHE DE CONTRE-RÉFORMES !

La note du 21 août 2025 liste les réformes mises en place avant l'année 2023 qui, selon la communication ministérielle, seraient bénéfiques aux enseignants : doublement de l'ISOE passant de 1 256 euros bruts à 2 550 euros depuis juillet 2022, « dernière marche du déploiement du protocole parcours professionnels,

carrière (PPCR) » en 2023, 2^{ème} HSA non refusable en 2019, HSA aux temps partiels depuis 2021, prime d'attractivité en mai 2021, « Pacte » Ndiaye en septembre 2023...

COMMENT CE QUI ÉTAIT CENSÉ AUGMENTER LE BAS DE LA FICHE DE PAIE A-T-IL PU LE FAIRE BAISSER ?

La note ministérielle avance une explication qui a le mérite d'exister : « Ces évolutions du salaire reposent sur des changements de situations individuelles, qu'on peut classer en trois grands ensembles : ceux qui relèvent de l'avancement, du rythme du travail (recours ou non au temps partiel, exercice à temps incomplet) [...] » (page 4) :

- concernant l'avancement, qui est responsable si ce n'est le PPCR (FO, CGT et Solidaires ne l'ont pas signé contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) mis en place par les uns et aggravé par les autres ?
- concernant le recours au temps partiel ou l'exercice à temps incomplet, le ministère est-il surpris que la dégradation très importante des conditions de travail pousse les enseignants à choisir le temps partiel malgré la baisse de leurs revenus ?

Les contre-réformes PPCR et du Grenelle Blanquer/Ndiaye, n'ont donc pas amélioré le bas de la fiche de paie des enseignants car ces mesures se sont accompagnées d'autres dispositions directement liées aux restrictions budgétaires et aux suppressions massives de postes : augmentation de la pénibilité liée à l'allongement des carrières et au départ en retraite de plus en plus tardif, HSA imposées, explosion du temps de travail et des tâches obligeant à se tourner vers un temps partiel moins rémunéré...

Après le succès des 10 et 18 septembre, dans les assemblées générales et la poursuite des mobilisations, les personnels ont raison de marteler :

**Abandon du budget de guerre Bayrou-Lecornu ! Abrogation de la réforme des retraites !
 Augmentation du point d'indice ! Création des postes et des classes nécessaires !**